

Mission 1 : le combat pour l'emploi local	M1
Action 3 : faire de la formation la garantie des emplois de demain	A3
Equipements des E.P.L.E.	332

Le Conseil Régional,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.4311-1 et suivants et L.4221-1,

VU le Code de l'Education et notamment les articles L.421-17 et L.214-6,

VU l'arrêté du 26 octobre 2001 relatif à l'imputation des dépenses du secteur local pris en application des articles L.2122-21, L.3221-2 et L.4231-2 du code général des collectivités territoriales,

VU le règlement budgétaire et financier modifié,

VU l'avis du Conseil Economique, Social et Environnemental Régional en date du 14 décembre 2020,

CONSIDERANT le débat d'orientations budgétaires intervenu lors de la séance du Conseil régional du 16 octobre 2020

CONSIDERANT le rapport de sa Présidente,

CONSIDERANT l'avis de la commission Education et Lycées, orientation et lutte contre le décrochage, civisme

ENTENDU Christelle CARDET, Brigitte NEDELEC, Maï HAEFFELIN, Philippe BARRE, Aykel GARBAA, Isabelle MERAND, Philippe BARRE, Dominique AMIARD, Jean-Claude CHARRIER, Christophe CLERGEAU, Pascal GANNAT, Viviane LOPEZ, Thierry VIOLLAND, Christelle MORANCAIS, Violaine LUCAS

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

l'inscription au Budget primitif 2021 d'une dotation de 10 170 000 € d'autorisations de programme et de 30 000 € d'autorisations d'engagement et de 12 140 000 € de crédits de paiement en investissement et de 224 864 € de crédits de paiement en fonctionnement au titre du programme n° 332 : « Equipements des EPLE » ;

AFFECTÉ

une autorisation de programme d'un montant de 880 000 € en équipements pour les agents régionaux des lycées, selon la répartition présentée en annexe 1 ;

AFFECTÉ

une autorisation d'engagement d'un montant de 30 000 € pour financer les petits équipements relevant de la section de fonctionnement.

La Présidente du Conseil régional

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'C' followed by several horizontal strokes and a final loop.

Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Contre : Groupe Socialiste, Écologiste, Radical et Républicain

Abstentions : Groupe Écologiste et Citoyen

REÇU le 18/12/20 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs